

MR et Ecolo ont leurs maux à dire

GOVERNANCE Demande de transparence

- La majorité régionale (PS-FDF-CDH) a évacué l'opposition des organismes d'intérêt public (OIP).
- Le MR souhaite que ses représentants puissent retrouver leurs places d'« observateurs » dans les conseils d'administration.
- Il a déposé une proposition d'ordonnance.

La nouvelle majorité régionale bruxelloise, issue des élections du 25 mai dernier, promettait de « révolutionner la gouvernance ». Ni Ecolo ni le MR, dans l'opposition avec le PTB, n'avaient imaginé que cette mutation passerait notamment par l'exclusion des représentants des partis de l'opposition des conseils d'administration des organismes d'intérêt public (OIP). Une décision prise par le conseil des ministres et non par l'ensemble des membres de la majorité PS-FDF-CDH.

Pour rappel, par OIP, on entend tout organisme public placé sous la tutelle d'un des ministres du gouvernement et qui est doté d'un conseil d'administration au sein duquel siègent des administrateurs désignés par ledit gouvernement. Il s'agit notamment de : Actiris (l'Office régional bruxellois de l'emploi), City-Dev.Bruxelles (la Société de développement régional de Bruxelles), le Port de Bruxelles, la

Stib, etc. Sous l'ère Picqué, ministre-président socialiste lors des deux dernières législatures, l'opposition avait obtenu de pouvoir y être représentée. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Au grand dam des verts et des libéraux. Les premiers s'en sont émus, lundi, en commission des Finances et

Pour Vincent De Wolf, il s'agit d'une position « revancharde » prise à l'encontre du MR

des Affaires sociales, par la voix de Barbara Trachte ; les seconds, via leur chef de file, Vincent De Wolf, ont déposé une proposition d'ordonnance visant à garantir la présence d'observateurs de l'opposition au sein des différents conseils d'administration. « Cette présence de l'opposition peut sembler anecdotique, explique Barbara Trachte, mais elle est un gage de transparence et de pluralisme car elle permet d'organiser un contre-pouvoir et d'éviter des tentations ou apparences de "petits arrangements entre amis". »

Pour Vincent De Wolf, il s'agit clairement d'une position « revancharde » prise à l'encontre de sa formation en raison de l'accord passé par le MR au fédéral. Il dit regretter d'autant plus ce « coup de crosse » qu'il rappelle avoir, au lendemain de la constitution de la majorité à Bruxelles, promis « une opposition loyale et sérieuse » : « Si c'est ça la réponse à ma main tendue... »

Le parlementaire MR s'étonne par ailleurs de l'inconséquence du FDF qui avait fait de la « bonne gestion » et la « transparence » son cheval de bataille en campagne. Et de rappeler que, en

octobre 2005, feu Jacques Simonet (MR) et Didier Gosuin (FDF), aujourd'hui ministre bruxellois de l'Economie et l'Emploi, avaient conjointement déposé une proposition d'ordonnance instituant la représentation proportionnelle au sein des organismes régionaux et donc aussi celle des partis de l'opposition « de manière telle à épouser la composition politique (du) parlement ».

Pour Emmanuel De Bock (FDF), qui fait partie de la commission, la solution passe, comme il est d'usage dans certaines sociétés de logement social, par une réflexion sur le statut d'observateur. Regrettant au passage que ce type de disposition ne soit pas prise au fédéral, et donc dans le chef du MR, ou à la Communauté française, là par le PS et le CDH, le député parle de déposer une proposition en ce sens début 2015. Vincent De Wolf aura donc été plus vélocé.

D'où qu'elle émane, elle devrait recevoir un bon accueil, côté socialiste. En commission, le ministre-président Rudi Vervoort (PS) l'a certes rappelé : « Il n'y a pas de règles, sauf peut-être une pratique quant à la représentation de l'opposition au sein des conseils d'administration ». Mais, a-t-il ajouté, « rien n'empêche le parlement d'avoir une réflexion quant au mode de représentation "garantie" qui permette à la fois de rencontrer cette exigence de transparence et de vérifier que les représentants des organes de gestion appliquent l'accord de majorité ».

L'incident, comme on dit, est peut-être clos. ■

ORDONNANCE

« Instaurer la fonction d'observateur »

Le chef de file de l'opposition libérale au parlement bruxellois, Vincent De Wolf, a déposé, mercredi, une proposition d'ordonnance instaurant la fonction d'observateur représentant l'opposition régionale au sein des conseils d'administration des organismes d'intérêt public Bruxellois (OIP). Cette fonction n'est pas rémunérée, à l'inverse de celle d'administrateur (125 euros par séance au CA de la Stib par exemple). L'observateur dispose des mêmes droits que les administrateurs (accès à l'information, droit à la parole...), à l'exception du droit de vote. La proposition d'ordonnance stipule que « tout organisme d'intérêt public comporte deux membres désignés en qualité d'observateurs représentant l'opposition régionale ». Les principaux OIP sont : Actiris, la Stib, l'Agence régionale de Stationnement, Citydev (la Société de développement régional de Bruxelles)...

F.V.

FABRICE VOOGT